

samedi 26 juillet à 18h30 - église - Fêtes Musicales de Savoie - Orchestre Symphonique

**SYMPHONIE N°5 BEETHOVEN
&
CASSE-NOISETTES DE TCHAIKOVSKY**

par l'Orchestre Symphonique de Bryansk
40 musiciens sous la direction
de Eduardo Ambartsoumian



Il faudra se serrer un peu, dans l'église de Châteauneuf, pour accueillir, le Samedi 26 Juillet à 18 h 30, l'Orchestre Symphonique de Bryansk (Russie), qui jouera sous la direction de son chef, Eduardo Ambartsoumian.

Cette formation de 40 musiciens présente un programme de grands classiques du répertoire : la 5ème Symphonie, le chef d'œuvre de Beethoven, et la Suite du ballet « Casse-noisettes » de Tchaïkovsky. Les Fêtes Musicales, la Mairie de Châteauneuf et le Conseil Général de la Savoie, unissent leurs forces, afin que ce concert offre aux auditeurs un des plus beaux moments de musique de leur été 2014.

PRIX DES PLACES : 16€, adultes - 12€, adhérents - 6€, jeunes jusqu'à 18 ans
PLACES EN VENTE : à l'Agence postale communale de Châteauneuf
FNAC - Carrefour – Géant 0892 68 36 22 (0,34/mn),
par internet : www.fnac.com ou www.FetesMusicalesdeSavoie.com
par téléphone et à l'entrée du concert, à partir de 17 h 45.

Tous les détails des programmes, informations complémentaires et réservations: 06 81 19 36 36
ou www.FetesMusicalesDeSavoie.com

le 23 août à Maltaverne, le Comité des Fêtes vous invite :

En ce début avril, dès l'aube, devant la mairie de Châteauneuf, une petite troupe s'affairait devant deux grandes marmites. Qu'allait-elle nous préparer? Cette fameuse potion magique qui allait rendre les Castelneuvois invincibles ??? Point de potion dans les marmites, mais tout aussi magiques, les fameux diots cuits au marc accompagnés de polenta.

Quel succès pour cette première, puisque rapidement nous étions dévalisés !

Bravo aux cuistots, touilleurs, serveurs.... qui ont permis cette manifestation.
Toute l'équipe vous donne rendez-vous le samedi 23 août pour le repas dansant de la fête du village, et d'ici là passez un bon été.



Le Comité d'Animation

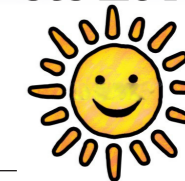
Contacts :

- **Jacky MANTEAU (06 72 42 12 15),**
- **Jean-Christophe DUISIT (04 79 44 15 05),**
- **Emmanuelle PEYRIGUE (06 72 22 09 33)**

La Municipalité offrira le traditionnel apéritif.

CHATEAUNEUF

été 2014



Édito

Une fois de plus vous avez souhaité que la liste que j'avais la charge de conduire poursuive la gestion de la commune.

Si mes remerciements vont aux électeurs qui ont souhaité cette large majorité, tous les habitants de la commune savent bien que si nous n'avons pas été élus par tous, nous sommes élus pour tous.

Je veux d'abord prendre ces résultats comme un signe de reconnaissance du travail effectué durant ces six dernières années. Gestion de la commune certes, mais aussi anticipation et vision prospective ont été la marque de multiples réalisations effectuées pour le bien être de tous les habitants.

Votre confiance n'est pas seulement un encouragement. Votre Conseil Municipal l'a déjà traduite comme une exigence. Il doit se monter digne de la majorité ample que vous lui avez accordée.

Les tâches qui nous attendent sont multiples et complexes. Elles se réaliseront dans un contexte communal et un contexte intercommunal en pleine mutation. Ce sont bien les décisions de Châteauneuf et de Cœur de Savoie qui porteront les projets et les réalisations pour que les conditions de vie de nos territoires ruraux soient à la mesure des besoins de toutes les générations.

J'ai eu l'occasion de dire et d'écrire que l'intercommunalité ne gomme pas les identités communales. Mais nous savons aussi que la définition et le rôle des communes vont profondément évoluer dans les prochaines décennies.

Dans l'immédiat je souhaite à toutes et à tous dans ce beau territoire de Cœur de Savoie heureuse vie à Châteauneuf.

Henri CARREL



Le Conseil Municipal :

Henri Carrel (70 ans, retraité Educ Nat), Didier Fournier (54 ans, employé MGA), Alain Métais (49 ans, artisan), Viviane Fournier (58 ans, retraitée Educ Nat), Christophe Aron (50 ans, gérant bureau études), Izabel Foucault (36 ans, assist. de direction), Sophie Berthet-Rambaud (35 ans, économiste-construction), Capucine Schammé (44 ans, contrôleur de gestion), Claude Cholat (65 ans, retraité), Brigitte Vève (56 ans, assist. éducation), Thierry Martin (42 ans, agriculteur), Christelle Hugonot (38 ans, mère au foyer), Gilles Maugie (60 ans, retraité), Denis Novel (44 ans, agriculteur), Vincent Marthelot (70 ans, retraité aménagement urbain).



Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Publié par le Conseil Municipal
de Châteauneuf (73)
Directeur de la publication :
Henri Carrel
imprimé en 380 exemplaires



Budget communal / Budget assainissement

Le budget communal (Budget Primitif 2014 s'élève à 625 674 € (527 592 € en 2013) pour la section de Fonctionnement et à 417 060 € (230 982 € en 2013)) pour la section Investissement.



La Section de Fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

Les Dépenses de fonctionnement recouvrent principalement les charges de Personnel, les assurances, les factures d'eau et d'électricité, l'entretien de la voirie et des bâtiments, les intérêts des emprunts...

Les Recettes, quant à elles, englobent les impôts locaux, les locations de bâtiments, les produits de services (restauration scolaire), les dotations de l'Etat...

La Section d'Investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune.

Parmi les Dépenses d'investissement, on trouve le projet d'aménagement de Maltaverne (208 620 € budgétés), les gros travaux de voirie, l'achat d'outillage, l'achat de logiciel.

La récupération de la TVA sur investissement (FCTVA), les subventions de l'Etat viennent s'inscrire au titre des Recettes.

L'autofinancement brut est un indicateur important pour évaluer la santé d'un budget communal. Il permet le remboursement du capital des emprunts et les investissements. Notre excédent de fonctionnement s'est élevé en 2013 à 185 106 € (il s'agissait d'une année de fin de mandat sans investissements majeurs).

L'assainissement fait l'objet d'un budget annexe au budget communal. Il comprend les mêmes deux parties d'un montant respectif de 111 522 € (51 368 € en 2013) pour la section de Fonctionnement et de 98 579 € (214 224 € en 2013)) pour la section Investissement.

La répartition des emprunts :

- Intérêts dans les dépenses de fonctionnement.
- Le capital dans les dépenses d'investissement.

Les emprunts concernent :

- la station d'épuration pour 700 000 €,
- la bibliothèque et les travaux d'enfouissement du Boisson (220 000€). Ils courent jusqu'en 2021/22. L'emprunt concernant les travaux de Villaret-Boitard de 150 000 € sera entièrement remboursé en 2015.

Le budget primitif et le budget annexe Assainissement ont été approuvés par le Conseil Municipal du 29 avril dernier.

Travaux - Investissements 2014 prévus

| | |
|----------------|---------------------------------------|
| VOIRIE | |
| Entretien | Diverses voies communales |
| | Divers chemins d'exploitation |
| Investissement | Le Coisin |
| | Sécurisation Freydière Bas |
| | Pattaz |
| BÂTIMENTS | |
| | Escaliers mairie |
| URBANISME | |
| | ARTER |
| | Lieux-Dits |
| | Aménagement Maltaverne |
| RESEAUX | |
| | Eaux Pluviales « Maltaverne » |
| | Eclairage public Maltaverne |
| | Eclairage public – économies énergies |
| MATERIEL | Divers Outillage |

| | |
|-----------------|--------------------------------|
| STEP | |
| Investissements | Extension réseau EU Freydière |
| | Extensions de réseaux diverses |
| | Bac de décantation |
| Entretien | Maintenance Lyonnaise des eaux |
| | Epandage boues (SEM agricole) |
| | Regards |
| | Intervention sté Scavi |



Epandage des boues issues de la step

Les Animations de l'été - suite!

Vendredi 20 juin à 20h30 - église : Ensemble Vocal et Instrumental SABAUDIA

L'ensemble vocal et instrumental SABAUDIA de la Ravoire a été créé en 1984 par Madame Annie Laporte qui depuis le dirige avec générosité et talent.

Il se compose de 48 choristes possédant des connaissances musicales et des talents vocaux différents mais complémentaires et qui partagent dans un esprit amical le bonheur de travailler le chant et de se produire en concert. 25 instrumentistes professionnels ou amateurs forment un ensemble travaillant dans le même esprit. 4 solistes de talent et d'expérience complètent le groupe.

Pour ses 30 ans, il fallait une œuvre forte et d'une réelle puissance. Le Requiem de Mozart est la dernière page de musique que le génial compositeur ait rédigée au seuil de sa propre mort. Jamais son écriture n'a été plus ferme et plus précise. Chacun des passages traduit le destin de l'homme confronté à l'au-delà et toute l'œuvre baigne dans une harmonie sourde et contenue qui procure au drame humain une consonance funèbre.

Lors du concert du 20 Juin à 20 H 30, l'ensemble SABAUDIA interprétera le Requiem de Mozart, pièce majeure du concert qui sera précédé par :

- le concerto pour haubois et flûte de Fash,
- le laudate dominium de Mozart (soprano solo),
- le stabat mater de Mozart (mezzo soprano solo),
- l'ave verum de Mozart pour chœur.

Prix des places : 15€, 12 € (étudiants), et 10€ (pour les groupes de 10 personnes et +)



les 4 et 5 juillet - Les Sons du Lac



Festival des Arts Vivants en Cœur de Savoie
LES SONS DU LAC, Edition 7

2 jours, 2 scènes, 12 spectacles TOUT PUBLIC !

Rendez-vous les 4 et 5 juillet prochains sur les berges du Lac de pêche de Chateaufort pour fêter avec nous cette 7ème édition placée sous le signe du partage, de la découverte et de la convivialité ! Retrouvez le spectacle vivant sous toutes ses formes : MUSIQUE, CIRQUE CONTEMPORAIN, THÉÂTRE D'OBJETS, PERFORMANCE GRAFF, ENTRE-SORT.... finement orchestré par notre Monsieur LOYAL que vous reconnaîtrez à son accent bien trempé !!!

Reconnu et soutenu par de nombreuses collectivités, le festival a maintenant sa place dans le « catalogue » des Festivals en Savoie !

Le Conseil Municipal, de nombreux producteurs locaux, commerçants et artisans s'associent et soutiennent fidèlement Les Sons du Lac ! Programmation en ligne sur le site www.lessonsdulac.com à partir du 15 juin !!!

BILLETTERIE : TARIF 10€ 1 SOIR, PASS 15€ 2 SOIRÉES, TARIF RÉDUIT 5€ (CARTE CLÉS COLLÈGE DU CONSEIL GÉNÉRAL), TARIF CO-VOITURAGE 1 ENTRÉE GRATUITE VÉHICULE 5 PERSONNES, GRATUIT MOINS DE 11 ANS

Animation à la bibliothèque :

Nous avons pu proposer à nos lecteurs deux soirées dans la bibliothèque :

Le Vendredi 21 février à 20h00 la conteuse Isabelle Jeannot est venue présenter et lire des extraits de romans sur le thème « famille je te haine ». Soirée très intimiste avec lumières tamisées qui fut très agréable et intéressante.

Le Jeudi 15 Mai à 18h00 quelques lecteurs et les bibliothécaires ont échangé autour de la sélection des 12 romans retenus pour le prix Rosine Perrier. Ce fut un moment très sympathique avec jus de fruits et biscuits.

Nous vous rappelons que vous pouvez lire ces ouvrages et donner votre avis anonyme afin de participer à la désignation du lauréat qui aura lieu le samedi 11 Octobre au salon du livre d'Hermillon.

Nous avons acheté une série d'ouvrages pour adultes et enfants. Nous avons utilisé un tiers de la subvention annuelle allouée par la commune. Les deux tiers restants seront dépensés en Septembre et Décembre.

Le Samedi 14 Juin de 9h15 à 10h00, nous accueillons à la bibliothèque les familles qui ont eu

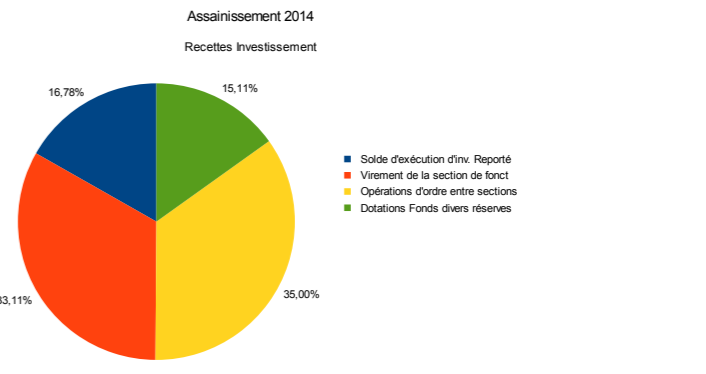
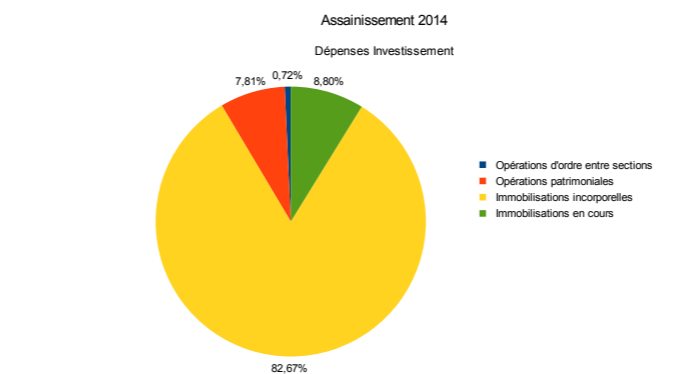
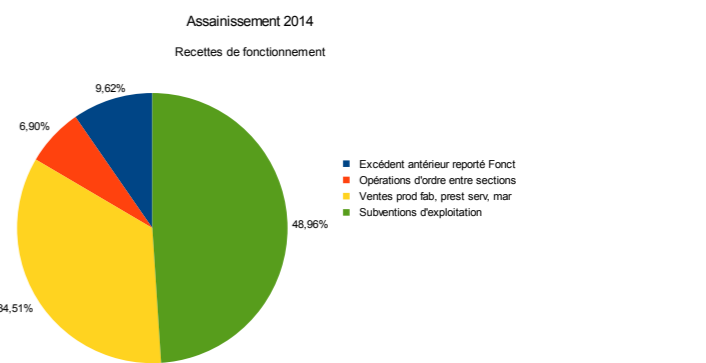
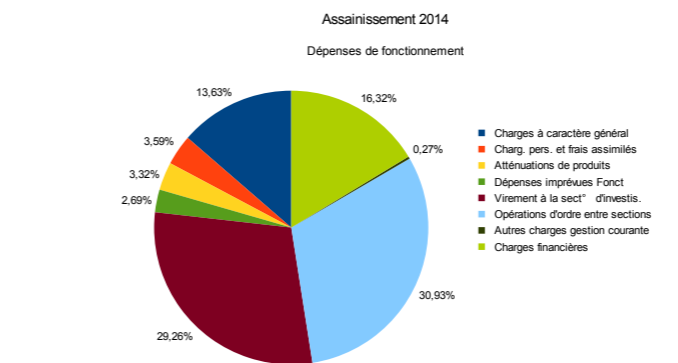
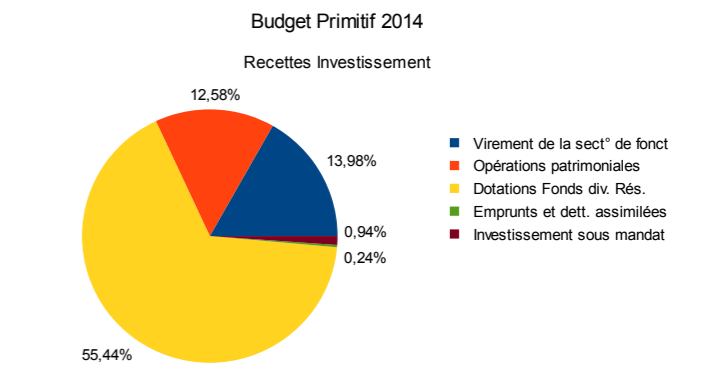
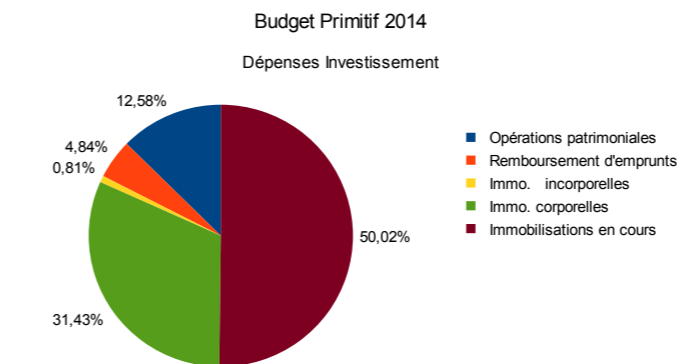
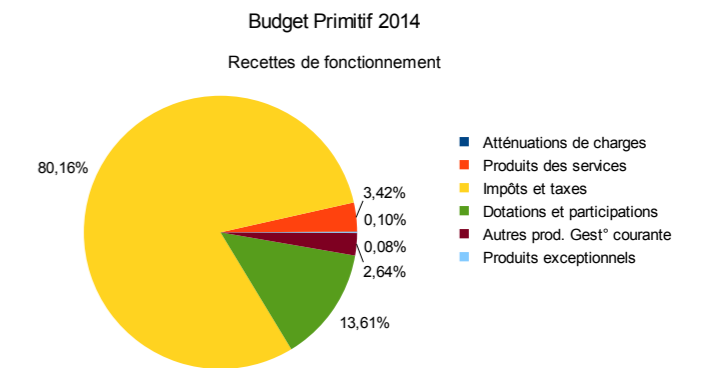
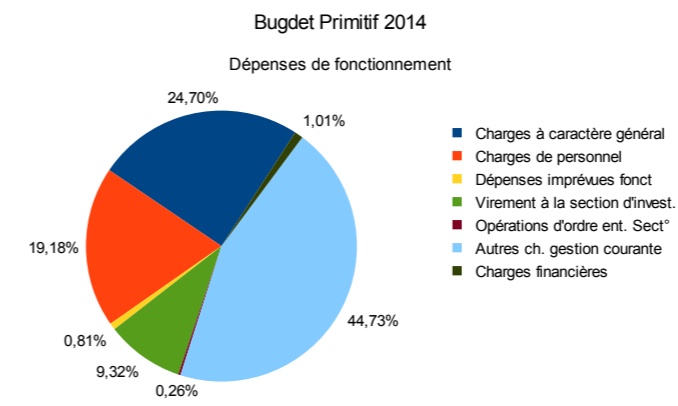
un enfant au cours de l'année 2013 pour une animation autour du livre « Tranquille comme Fossile » offert à cette occasion par la CAF de Savoie. Cette animation, comme l'an dernier, se fait en partenariat avec le personnel de la crèche.

Nouveauté : Le Mardi 16 Septembre 2014 à 19h00, nous organisons une soirée pyjama gratuite réservée aux enfants de 0 à 7 ans. Les familles intéressées peuvent se signaler auprès des bibliothécaires dès que possible afin de faciliter l'organisation de ce moment très convivial.

Avec un peu d'avance, toute l'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite de bonnes vacances d'été...

Ouverture estivale : les jeudis 3 et 10 juillet, les jeudis 21 et 28 août, de 16h00 à 19h00

Les jours et les horaires habituels reprendront à partir du Jeudi 04 Septembre



Les Animations de l'été

Samedi 14 juin à 20h - église : les Chœurs de la Citadelle chantent Piaf

Edith Piaf, ses amis, ses amours, et les Chœurs de la Citadelle,

Il n'y a pas de petite ou grande chanson, il y a la Chanson, un point c'est tout ! Celle que vous aimez et qui vous chante au cœur, celle qui est et restera toujours pour vous la meilleure.

Pour fêter leurs 30 ans de « carrière », les Chœurs de la Citadelle de Montmélian font une petite tournée à travers la Savoie et autour des chansons de la même Piaf.

Avec les Chœurs de la Citadelle, tout commence et tout finit par des chansons, alors, chantons maintenant.

Prix des places : 10€, 5€ (enfants de - de 10 ans)



Coeur de Savoie et fiscalité

Les recettes propres de la nouvelle Communauté de Communes Coeur de Savoie seront désormais les taxes sur les entreprises (ex taxe professionnelle). Le produit des 3 taxes concernant les ménages constitue les recettes fiscales de la commune. Afin d'assurer la neutralité, c'est-à-dire pour ne pas pénaliser les contribuables, il a été procédé à un recalcul des 2 taux, communal et intercommunal, dont

l'addition est identique en 2014 à celui de 2013 et dont la part CdS est ensuite redistribuée aux communes sous la forme d'une « Allocation de compensation ». Ainsi pour la Taxe d'Habitation (TH) vous constaterez que les taux de 7,79% + 5,85% en 2013 deviennent 6,85% + 6,79% en 2014, soit une même imposition au total de 13,64% pour chacune des deux années.

Agenda de l'été / Congés annuels :

Mairie : Le secrétariat sera fermé du 28 juillet au 8 août.

Agence Postale : Fermeture du 16 au 18 juillet et du 18 au 22 août.

Pendant l'été, les Espaces Verts c'est puissance 2!

Depuis début mai, et pour 6 mois, Eric Pépin est secondé par Patrick Falquier. Ils ont pour tâches d'entretenir notre cadre de vie et de l'embellir. Ils s'affairent et se chargent de couper, tondre, «réparer» et de pourvoir à l'entretien de la Step du Boisson qui parfois en saison estivale réclame un peu plus d'attention en cas d'orage violent notamment via un sms.



Classe de mer en Bretagne :

Le char à voile sur les plages de Bretagne.



Durant notre fabuleux séjour à Pléneuf Val André, nous avons fait trois séances de char à voile, dont une seule avec du vent.

Malgré quelques incidents de débutants, nous sommes parvenus à contrôler notre char. Nous avons appris le vocabulaire particulier de ce véhicule : le palonnier, la têtère, la bôme, l'écoute... grâce aux deux moniteurs qui nous ont accompagnés à chaque séance. Ils nous ont entraînés à gréer le plus rapidement possible en organisant une course.

Nous avons adoré cette classe de découverte et tout particulièrement le char à voile...surtout lorsqu'il y avait du vent et que nous pouvions en-

fin rouler sans pousseur! La plupart d'entre nous ont pu ressentir à quel point le char à voile est un sport formidable. Mais depuis notre retour, nous n'entendons plus bien en classe car nous avons conservé du sable dans les oreilles!

Les élèves de CM1-CM2



Elections européennes, scrutin du 25 mai 2014

623 inscrits, 313 votants, 2 nuls, 8 blancs. Résultats en voix et % : FN : 75/24,75 - UMP : 48/15,84 - Europe Ecologie : 39/12,87 - PS : 35/11,55 - Modem : 31/10,23 - Europe Finance : 24/7,92 - Nouvelle Donne : 16/5,28 - Debout la France : 15/4,94 - Alliance Ecologie : 7/2,31 - Nous Citoyens : 3/0,99 - Lutte Ouvrière : 2/0,66 - Espéranto : 2/0,66 - Communistes : 2/0,66 - Rég et peuples solidaires : 2/0,66 - UPR Sud-est : 1/0,33 - Parti Fédéraliste Européen : 1/0,33

Vie scolaire :

Qu'est-ce que le SIEGC ?

C'est le nom du nouveau syndicat scolaire qui reprend la compétence déléguée jusqu'à présent par la Comcom Gelon Coisin. Celle-ci a cédé la place à Coeur de Savoie qui ne souhaite pas assumer ce service*. Une structure devait se créer pour assurer la continuité de cette compétence. C'est chose faite depuis le 1er avril.

Adhérent à ce syndicat les 11 communes précédemment regroupées (les 10 du canton de Chamoux + Villard d'Héry). L'organisation en 3 RPI subsiste. Pour exister, cette entité avait dû se doter de statuts,

élire des représentants et définir un budget spécifique. Il doit lui permettre de payer les salariés, les frais de fonctionnement et notamment les charges d'entretien des différents bâtiments. Après négociation et accord sur les montants définis, c'est CdS qui attribuera le montant correspondant aux dépenses constatées sur la base de 2013. Pour les futures charges et notamment celles issues de la réforme des rythmes scolaires, ce sera au SIEGC de trouver les nouvelles ressources financières nécessaires.

----0---

SIEGC : Synd. Intercommunal des Ecoles du Gelon Coisin.
* : seul les transports scolaires sont du ressort de CdS.

Projet d'aménagement Maltaverne - phase 1



La première phase du projet d'aménagement paysager, multi-activités et sportif qui en comporte 5, comprend la création d'une cour de récréation de 350 m² à l'arrière du bâtiment scolaire et la création d'un terrain multi-sports. Elle va faire l'objet d'une présentation au SIEGC et aux enseignants, d'un chiffrage précis d'ici la mi-juin avec pour objectif de lancer l'appel d'offre très rapidement et d'effectuer les travaux pendant les vacances scolaires.

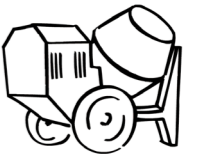
Deux avantages à cette formule :

- causer le moins de désagréments possibles aux enfants et au personnel scolaire,
- garder le bénéfice d'une subvention acquise jusqu'en juillet 2014 de 15 000 € de la part du Conseil Général...

La réflexion entamée concernant le jardin d'enfants et l'aire de détente fera l'objet d'une présentation lors d'une réunion publique qui recueillera vos suggestions, bienvenues avant sa réalisation.

Rappel de quelques règles de civisme :

C'est à nous, habitants de Châteauneuf, de faire que la vie dans notre commune soit agréable. Pour ce faire, chacun d'entre nous doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement et quelques règles de civisme ...



Automobilistes : modérez votre allure aux abords des villages et sur les routes communales.

Propriétaires de chiens : veillez au respect de votre voisinage et à la propreté des espaces publics.

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental. Pour les déchets verts, pensez à la déchetterie ou au compostage. Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 (arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 art. 9).

Respectez les espaces verts et fleuris, les installations publiques, les terrains de jeux ainsi que les propriétés privées.

N'hésitez pas à prévenir votre voisinage en cas de festivités.

